## COMMUNE DE VARENNES LES MACON Département de Saône-et-Loire

## ARRETÉ:

AR 2024 55

Arrêté voirie PETAVIT pour des travaux de pose et réparation de réseaux d'assainissement situés rue des Essards et des Arts

## Le Maire:

Nous, Maire de la Commune de Varennes les Mâcon;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 225, 225.1, R 10.4;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8ème partie);

Vu la demande en date du 25 avril 2024 formulée par Monsieur DESSOLY Arnaud, pour l'entreprise PETAVIT - 113 ZA Le Verdier - 71960 LA ROCHE VINEUSE, concernant des travaux de pose et réparation de réseaux d'assainissement situés rue des Essards et des Arts.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Les travaux de pose et réparation de réseaux d'assainissement situés rue des Essards et des Arts 71000 Varennes-les-Mâcon, seront réalisés à compter du 13 mai 2024 pour une durée de 90 jours.

<u>Article 2</u>: Une signalisation sera mise en place par l'entreprise demandeuse. Elle comprendra la fermeture à la circulation avec mise en place d'une déviation. Cette signalisation devra satisfaire aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1<sup>er</sup> de 1977).

<u>Article 3</u>: Les services de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Messieurs les Directeurs des Entreprises concernées.

Fait à Varennes les Mâcon, le 29 avril 2024.

Guy MANTOUX

Le Maire

Dépor PREFECTURE DE MACON Date de réception de l'AR: 30/04/2024 071-217105568-20240429-AR 2024\_55-AU